



3^{ème} Midi du RwDR

13 septembre 2019, Citadelle de Namur

Changement climatique et préservation de l'eau

Les agriculteurs s'inquiètent des adaptations nécessitées par l'impact du changement climatique sur l'agriculture, mais aussi pour les zones rurales qui fournissent la majorité des eaux utilisées en Wallonie (et ailleurs). Quelles sont les évolutions possibles des quantités et qualités des eaux ? Quelles mesures sont prises, envisagées ? Quels acteurs sont concernés ?

Les agriculteurs s'inquiètent ...

Des évolutions sont-elles possibles ? Quelles sont et seront les mesures prises aujourd'hui et demain ?

Point Prospective

Quels acteurs sont concernés ?

Intervenants :

- **Dominique Perrin**, Conseiller en Politiques Climatiques à l'Agence wallonne de l'air et du climat
- **Nicolas Triolet**, Chef de service « Protection » à la SPGE.

Dominique Perrin – Plan Air Climat Energie en lien avec la gestion de l'eau

Le Plan Air Climat Energie est le cadre prospectif dans lequel nous nous trouvons en Wallonie lorsque l'on fait le lien entre le changement climatique et l'eau.

Il convient de remettre au centre du débat un élément trop souvent oublié notamment dans la question médiatique du traitement de l'eau : la science.

Notre référentiel lorsqu'on parle du changement climatique, c'est le GIEC - Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, vaste réseau mondial de chercheurs qui établit régulièrement un état des lieux des connaissances scientifiques disponibles sur le réchauffement climatique. Au fur et à mesure de ses rapports successifs, apparaît clairement une accélération du phénomène et, de façon prégnante, une conséquence sur les ressources en eau. Ces conséquences on peut les évoquer à l'échelle mondiale : fonte impressionnante des glaciers qui touche directement les ressources en eau (réserves, carences/sécheresse, aspects qualitatifs, lien avec salinité, ...).

La ressource en eau est directement impactée par les effets directs ou indirects du réchauffement climatique.

L'effet indirect concerne le fait qu'on s'adapte au changement climatique en prélevant plus d'eau. C'est un élément important à avoir dans la réflexion. Ce lien entre effets indirects et prélèvements d'eau crée des tensions sur l'utilisation des réserves en eau.

Les travaux du GIEC constituent la meilleure synthèse scientifique disponible même si parfois le discours est compliqué à entendre.

Il existe une initiative intéressante en Wallonie que l'AWAC (Agence wallonne de l'air et du climat) a portée = la plateforme wallonne pour le GIEC, coordonnée par l'équipe du Professeur Jean-Pascal Van Ypersele. Cette plateforme a pour vocation de mettre en réseau les scientifiques en Belgique mais également d'éditer périodiquement une lettre d'information qui vulgarise la sciences pour la rendre plus abordable et diffusable.

Autre élément d'actualité : la Déclaration de politique générale dans laquelle on trouve la mise en place d'un Observatoire du changement climatique en Wallonie. La plateforme wallonne pour le GIEC est partenaire de cet observatoire qui trouve sa pertinence en regard de la difficulté de planification. Car gérer la ressource en eau c'est la planifier. Le réchauffement climatique et ses conséquences constituent un élément déterminant pour les gestionnaires des ressources en eau. Cet observatoire devrait se décliner en éléments opérationnels afin de contribuer au mainstream, c'est-à-dire incorporer dans les décisions de la Wallonie les éléments qui prennent en compte la notion d'adaptation au changement climatique.

Derrière tout cela, figure l'outil le plus structurant en Wallonie qu'est le PACE (Plan Air Climat Energie). Il vient de terminer son enquête publique et il doit être revu à la lumière de celle-ci. Il est disponible sur awac.be. Il va intégrer les nouvelles considérations issues de la nouvelle politique régionale en matière de changement climatique.

Le défi du changement climatique s'exprime à travers l'adaptation mais aussi en matière d'atténuation : comment contribuer à atténuer le réchauffement climatique à travers notamment des politiques de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Quelles sont les perspectives autour de cet outil structurant d'intégration des éléments de préservation de la ressource en eau ? La Wallonie a reçu les commentaires de l'Union européenne sur le projet de Plan national Energie Climat (= version nationale du Plan Air Climat Energie), l'enquête publique est terminée donc au niveau de la Wallonie. Il y a donc un groupe d'experts indépendants qui analyse et évalue les conséquences des politiques climatiques en Wallonie, notamment dans l'attente de l'impulsion qui, on espère, va arriver du la part du nouveau Gouvernement.

Nicolas Triolet – Focus sur les ressources en eau en Wallonie

Lorsque l'on parle de pénurie d'eau, on peut utiliser l'image de l'éponge. Le lessivage (= recharge en eau) ne se fait que lorsque le sol est saturé en eau. En été, il n'y a pas de recharge en eau, on utilise l'eau qui a été rechargée en hiver époque durant laquelle les précipitations sont les plus importantes. La recharge hivernale est ce qui va nous intéresser le plus. Or les modèles prévoient des sécheresses, des déficits hydriques plus importants en été, par contre une pluviométrie plus importante en hiver. Donc impact ou pas sur la sécheresse ? On a très peu de données au niveau wallon par rapport à cela, on commence seulement à modéliser notamment l'aspect « recharge ».

Les besoins en eau potable en Wallonie sont de l'ordre de 400 millions de m³/an. On a actuellement de la recharge pour répondre à ces besoins (distribution publique).

12.000 forages existent en Wallonie, dont 1.600 pour distribution publique. Le plus grand nombre de forages en Wallonie concerne le secteur agricole (plus de 5.600), pour des petits

prélèvements (irrigation ou alimentation du bétail) mais c'est un nombre important. Il s'agit là des forages officiellement recensés en Wallonie mais il en existe bon nombre sans déclaration.

Permis octroyés : nombre important octroyés chaque année – entre 100 et 150 permis pour des nouvelles prises d'eau par année. Bon nombre de ces nouvelles prises d'eau concernent le secteur agricole.

En matière de prélèvement des eaux de surface et souterraines à l'échelle de la Wallonie il s'agit de se reporter à la carte présentée. L'essentiel des prélèvements concerne les eaux de surface et essentiellement pour les eaux de refroidissement des centrales électriques (1.700 millions de m³ prélevés en eaux de surface par an donc un peu moins de 80% pour les centrales électriques. Pour la distribution publique on a essentiellement les grands barrages de l'Est (Eupen, La Gileppe,...). 380 millions de m³ sont destinés à la distribution d'eau publique dont 80% sont des eaux souterraines. L'essentiel de l'eau que l'on boit en Wallonie est souterraine d'où l'importance de la recharge. 40% de ce qu'on produit en Wallonie part vers Bruxelles et la Flandre. Les échanges transfrontaliers sont nécessaires, s'il existe une demande en eau.

Le consommateur wallon consomme de moins en moins d'eau (distribution publique : 163 millions de m³ en 2005 et 158 millions en 2018 car les appareils tels que lave-vaisselle, lave-linge, ... consomment moins d'eau + citernes d'eau de pluie). L'effet « facture » joue aussi (plus on augmente le prix de l'eau moins le consommateur aura envie d'en consommer).

Tout le processus de financement/renouvellement des conduites d'assainissement des eaux est basé sur les volumes facturés au consommateur donc si on consomme moins on doit augmenter ces prélèvements. La dernière déclaration de politique régionale dit qu'on maintient le prix de l'eau, seule l'inflation jouera. Donc stabilité prévue à ce niveau là.

Principales prises d'eau de surface et souterraines : pour les eaux souterraines c'est principalement dans les calcaires (Modave, galeries de Hesbaye, etc....) qui constituent les gros points de prélèvement en eaux. Barrages de l'Est, ... pour eaux de surface.

Valorisation également des eaux d'exhaure (eaux qui reste dans les carrières, propre à la consommation et qui peut être valorisée pour la distribution publique).

En matière de modélisation : le seul à travailler sur ce thème est le Professeur Goderniaux de l'Université de Mons. Il a modélisé ce qui est « recharge » ; Il y aura une réduction de la ressource « eau » de manière globale sur le territoire wallon, qui aura pour cause une diminution des débits dans les captages, ...

LA SWDE a fait un inventaire, commune par commune, de là où on avait des déficits et des ressources en eau importants (2010). Cet inventaire ne prenait pas en compte le changement climatique. On se rend compte aujourd'hui qu'on doit aller plus loin et modéliser plus.

Concernant les aspects qualitatifs et la minéralisation des nitrates dans le sol ; lors d'une longue période de sécheresse, l'azote est accumulé et, en septembre/octobre, il y a relargage des nitrates à une période proche de la recharge en eaux. On risque alors d'avoir

un gros problème au niveau de la qualité des eaux dû à des périodes de sécheresse importantes. Si on prend l'APL (reliquat d'azote dans le sol) en agriculture et quel que soit le type d'agriculture, ils sont les plus catastrophiques jamais observés depuis 2007 et lorsque la nappe d'eau se recharge elle emporte tous ces nitrates et les emmène.

Entre ce qui se fait en surface et ce qui est mesuré dans le captage, en eaux souterraines, cela peut prendre, 5 - 10 - 15 ans. En Hesbaye, ce qu'on mesure maintenant résulte de pratiques d'il y a 30 ans.

Les constats :

- Les réserves en eau rechargées en hiver
- Changements attendus de température et précipitation
- Impact exacerbé quand sécheresse suit un hiver sec
- Gros aquifères peuvent servir de solution tampon

Comment gérer ces sécheresses estivales ? Comment anticiper, compenser les pompages temporairement plus faibles à certaines périodes, compter sur d'autres ressources, améliorer les capacités de transfert, compter sur de nouveaux captages ? Toutes des questions que l'on doit se poser. Des tas de captages devaient être abandonnés et finalement on va peut-être les conserver car on veut toujours avoir une sécurisation.

Solutions – par exemple : on sait qu'on a des déficits en Province de Luxembourg : des gros travaux vont permettre de prélever dans les eaux des barrages de l'Est, Modave, galeries de Hesbaye et on pourrait descendre jusque Paliseul = autoroute de l'eau pour assurer une sécurisation en approvisionnement public en eau.

Notion de priorité d'usage ?

L'intérêt général doit être priorisé. En cas de pénurie d'eau, aux Pays-Bas, on donne des priorités. La première est de garantir la sécurité (les pompiers doivent pouvoir avoir de l'eau), prévenir les dommages irréversibles à l'environnement, garantir la fourniture des services publics pour les ménages et la production d'énergie, garantir l'utilisation à petite échelle et haute valeur ajoutée (par ex : irrigation agricole sur culture à haute valeur ajoutée).

Autres réflexions :

- Réutilisation des eaux usées : pas propre à la consommation mais ok pour processus industriels ou irrigation, réutiliser cette eau là pour lui donner une autre valeur (cela se fait beaucoup en Espagne).
- Aspect citerne d'eau de pluie : intéressant mais s'il fait très sec en été et qu'on utilise cette eau pour les chasses d'eau, cela videra la citerne et donc obligation de se remettre sur le réseau public.
- Agrément foreur : fini de faire des trous, il faut être agréés. Le but étant de mieux gérer la planification et de savoir qui prélève et combien.
- Contrats captage : pour les aspects quantitatifs et qualitatifs, travailler avec les agriculteurs là où on a des problèmes pour qu'il y ait une démarche participative et volontaire pour mettre en place des actions essentiellement axées pour le moment sur les aspects qualitatifs mais le législateur a prévu que les aspects quantitatifs puissent aussi être débattus dans ces contrats captage.

- Mesures dans la DPR
- Mettre en place des MAEC pour protection des eaux et écosystèmes aquatiques
- Encourager les pratiques culturales destinées à diminuer les conséquences des dérèglements climatiques
- Nouvelles PAC : mesures favorisant les pratiques agronomiques ayant une meilleure influence sur l'environnement et la préservation des ressources en eaux.

Demandes de clarification – compléments d'info et débat

Que les problèmes liés aux nitrates soient imputés à la matière organique des sols. Est interpellant. La matière organique se minéralise en fonction de la température donc moins en fin de saison. Donc la problématique est plutôt liée aux minéraux qui sont moins réglementés sur les sols que les quantités d'azote issues de la matière organique. Possibilité d'agir au niveau wallon pour promouvoir une agriculture plus durable ?

5% des agriculteurs subissent un contrôle APL par an, bio et non bio. En terme de reliquat d'azote dans les sols, on ne voit pas de différence flagrante entre les deux modes de production. Quand on fait une analyse de sol au printemps pour fertiliser sa culture, on fait une photographie du sol (quand on joue avec du minéral) pour apporter la dose la plus proche pour avoir le rendement qu'on espère avoir. Quand on met de la matière organique, on ne maîtrise pas forcément la quantité d'azote et, en plus, dans cette matière organique qui va se minéraliser, en fonction du rapport carbone sur azote on va avoir une vitesse de minéralisation qui peut être différente. Sur les aspects durabilité et juste répartition des matières organiques, il y a certainement des choses à faire. Quand on regarde sur un sol, au mois de septembre, il y a naturellement une minéralisation plus importante du sol et de la matière organique de celui-ci. Donc, il est clair que si on a en plus « joué », on va accroître le stock de nitrates avant la période propice au lessivage. Aspect bio/non bio ne se perçoit pas encore en matière de reliquat d'azote, il faut certainement beaucoup plus d'analyses.

Complément : c'est pour cette raison que l'on met des couvertures de sols à ces saisons là.

Comptabilité/indicateurs de l'eau : Belgique est un pays où on emporte et exporte de l'eau donc on doit tenir compte de la manière dont on comptabilise l'eau. On est importateur d'eau à raison de 80% donc consommation beaucoup trop élevée par rapport à ce qu'on serait autorisé de faire. Espagne, Chine, Australie, ... ont des modèles époustouflants en terme d'informations sur le risque eau, risque définit dans les documents du GIEC.

Si on prend uniquement en ligne de compte les indicateurs « eau », les indicateurs en Wallonie divergent totalement des indicateurs plus globaux. La Belgique est classée avec un indice de stress très élevé. Il est nécessaire de pas avoir uniquement une approche wallonne, car sinon on ne va pas comprendre toutes les démarches qui sont à faire. Il existe plusieurs méthodes de calcul, soit par production soit par consommation, on prend la méthode de calcul la plus favorable aux grands groupes agro-alimentaires et autres. Par contre, si on change de méthode, on va favoriser la gestion de l'eau au niveau du développement rural ou de l'entreprise locale.

La Wallonie s'inscrit dans le cadre européen ; donc tous les indicateurs utilisés sont les mêmes pour tous les pays européens. C'est le cas pour la Directive cadre sur l'eau pour laquelle on doit atteindre un bon état tant pour les eaux souterraines que les eaux de surface. Pour les eaux souterraines, il faut avoir un bon état quantitatif et qualitatif. Au niveau wallon, on a un des meilleurs réseaux de surveillance en Europe car, au niveau qualitatif, on dispose de plus de 900 points de piézomètres (point d'analyse de l'eau). Cela vaut aussi pour l'aspect quantitatif, on mesure les hauteurs piézométriques plusieurs fois sur l'année. Seul souci, c'est dans le Tournaisis : agglomération lilloise pompant tellement que les niveaux d'eau ont baissés. Travaux réalisés alors pour combler cet approvisionnement par la valorisation d'autres carrières.

Au niveau des indicateurs : en Wallonie, on exporte plus qu'on importe. 40% de l'eau produite en Wallonie vont vers Bruxelles et la Flandre

Méthode de comptabilité = mètre cubes produits sur ressource valorisable. Chaque m³ produit fait l'objet d'une redevance et d'une taxe allant à l'administration. Inventaire complet des mètres cubes (pour autant que les prises d'eau soient déclarées) extraits des nappes pour aller vers un usage quelconque.

Priorité d'usage - Classification des priorités néerlandaises n°3 = cultures à haute valeur ajoutée. Qu'est-ce ?

En Hollande, par ex., les priorités d'usage c'est l'industrie légumière pour l'irrigation. Et l'alimentation du bétail reste aussi forcément une priorité. Il est clair que l'aspect agricole des choses ne vient pas au-dessus. Au niveau wallon, on n'a pas encore défini de priorités.

On a une comptabilité de l'eau produite qui entre et qui sort sous forme d'eau. Et il y a de l'eau intégrée, par ex., dans l'alimentation animale. Soja = millier de m³ d'eau qui viennent du Brésil. Quand on voit le contexte du changement climatique 2050-2100, le Brésil sera concerné par des sécheresses. On peut imaginer que cela amènera des tensions sur nos systèmes agricoles et alimentaires. On doit intégrer cela maintenant dans nos réflexions. C'est manifestement un manquement dans les approches comptables de la Wallonie. Nécessité d'intégrer cette dimension là dans les scénarii d'adaptation.

Avoir une approche plus systémique du problème. Et avoir une approche plus orientée vers la consommation. La difficulté est de normer. Donc, avoir d'abord une approche exploratoire mais très pratique.

Voir site Australie : législation mise à disposition - scénarios infographiques, pour un utilisateur lambda – producteur – cultivateur, on voit ce qui est importé, exporté, consommé par région. Très facile d'approche. Comme dans une entreprise : compte résultat et bilan.

Attention : derrière le « y a qu'à – faut qu'on », il y a beaucoup de complexité. Mais c'est en effet vers cela qu'on doit tendre, on le voit avec d'autres problèmes comme les carburants.

Inquiétude par rapport aux derniers APL. Y a-t-il des scénarios climatiques confirmant que le scénario vécu en 2018 pourrait devenir récurrent dans les années à venir? Quel sont les liens entre modèles et faits observés ?

Scénario APL : certains, en fonction des cultures, sont importants. On n'a jamais le même reliquat en fonction des cultures. Cette année, en maïs, on est en moyenne à plus de 100 kg d'azote nitrique par hectare dans le sol. En légume et en général, on a plus de 200 kg d'azote nitrique dans le sol. Donc, ce qui importe, c'est le type de culture qu'on va mettre au sol. Aspect rotation = capital car impact sur l'eau différent. On ne veut pas imposer des rotations préférentielles car plus-value économique à prendre en compte.

Prédiction, modélisation réalisée pour mesurer l'impact notamment des CIPAN sur un horizon 2027, en matière de changement climatique.

Par rapport au modèle climatique, la production de pomme de terre est-elle intégrée à celui-ci et pourra-t-on conserver cette production puisque très dépendante de la réserve en eau dans les sols. Enjeu en terme d'anticipation.

L'aspect irrigation va se poser. Dans quelle priorité d'usage la mettre. C'est un modèle économique qui se développe. Nécessité d'être IMAGINATIF. Discuter avec les gens de terrain pour que chacun soit conscient de l'enjeu, l'aspect économique de la culture mais aussi de l'aspect collectif. La gestion de l'eau en Wallonie est réalisée de manière collective.

Question sur la recharge de la nappe. L'enjeu pour les grandes cultures est que l'eau s'infiltrer plutôt que ne ruisselle. Le taux de carbone diminue depuis les années 60 : cause de la moindre recharge ? Marge ? Levier ? Point d'attention ? Modélisation ?

Très peu de modèle prédictif à l'heure actuelle. Le Prof. Goderniaux tente d'établir un modèle prédictif de cette recharge à l'échelle de la Région. Jusqu'ici, on s'est beaucoup inquiétés des aspects qualitatifs mais maintenant on doit modéliser les aspects quantitatifs. Flux de l'eau => modélisation.

Ré-usage, trouver des ressources alternatives. Projets avec les communes. Parfois l'impression d'être seuls. Dans les solutions préconisées, où est la place de l'échelon local ? Notamment les communes qui sont productrices de leur eau ?

Par rapport à l'anticipation, gros chantier, on n'est pas à même de faire des projections. Niveau local : les programmes POLLEC au sein desquels se trouve un volet adaptation. La volonté est de renforcer l'action locale via notamment la convention des maires. Un outil d'aide à la décision, mis au point par l'AWAC, est disponible au niveau des communes en matière d'adaptation. Mais appel clair pour avoir des solutions. L'AWAC croit beaucoup à ces initiatives locales et communales. L'aspect de l'appropriation est important. Travailler de façon inclusive avec les autorités locales. Question de gestion de proximité.

Communes du sud de la Wallonie : 50 producteurs d'eau en Wallonie (SWDE, intercommunales, trentaine de communes indépendantes). Le schéma régional de distribution d'eau est mis en place afin d'apporter une sécurisation en eau pour les endroits

à déficit. Il s'agit des autoroutes de l'eau sur lesquelles les collectivités devront se brancher pour assurer leur approvisionnement. Le but est que chaque citoyen wallon puisse avoir de l'eau au robinet et qu'il n'y ait pas trop de pénurie. Pas toujours évident. Quand on réfléchit à l'échelle d'une commune, une zone de distribution d'un captage ce n'est pas nécessairement à l'échelle d'une commune. Interactions entre acteurs locaux sont importantes. Aspect local ok mais les ressources ne sont pas forcément sur les frontières administratives (découpage).

Ré-usage : entreprises ont de l'eau en trop et/on ne savent pas quoi en faire. A l'échelon local on se sent parfois bien seul pour trouver des solutions. On doit parfois réinventer la poudre. Il va falloir faire le chemin ensemble.

Bien entendu ! Cela dépendra des contextes locaux, on ne peut pas généraliser quelque chose. Les bonnes idées locales doivent remonter !

Exemple de solution pour montrer que dans le secteur agricole on cherche aussi : culture de maïs ou de pommes de terres, on développe des systèmes permettant de maintenir l'eau là où elle tombe. Cela évite de devoir irriguer, création d'interbuttes avec récolte des eaux (+ limitation coulées de boue). Et développer des techniques maintenant en permanence un couvert au sol. Tout cela ce sont des choses qui sont en route.

Intelligence collective : les recherches se font principalement pour les grandes cultures, les grands opérateurs. Difficile d'avoir un conseil qui soit pertinent en matière d'évolution, d'innovation. Etant donné le scénario du changement climatique, tout le monde est concerné. Important de s'organiser différemment pour que l'information aille là où elle doit aller.

Objectif européen concernant la réduction des effets de serre à l'horizon 2030. Quel est l'objectif européen imposé à la Wallonie ? Est-ce que la DPR se conforme à cet objectif ?

L'objectif européen, pour la Belgique, et singulièrement pour la Wallonie est de - 40 % par rapport à 1990. A comparer aux - 55% de la déclaration de la politique régionale. Relèvement significatif du niveau d'ambition.

Réaction : « Dans le plan air climat énergie de la RW, on trouve des objectifs par rapport à la référence 2005 mais jamais de 1990. Donc, est-ce que les - 35 % par rapport à 2005 correspond au -55 par rapport à 1990 ? »

Non, le Plan Air Climat Energie se rapporte à l'objectif européen qui s'exprime seulement dans les transports, secteurs non couverts par la directive ETS, donc - 35% par rapport à 2005. Remettre de manière claire que le - 35% par rapport à 2005 correspond à - 40 % avec les industries en plus par rapport à 1990.

Réfléchir à la résilience agronomique et agricole concernant l'eau. Faire un cadastre des cultures par rapport aux besoins d'eau ? Comment réduire utilisation de l'eau dans les cultures plutôt que comment irriguer? L'agriculture devra changer.

Y a-t-il une vision claire par rapport à l'agriculture ? Changer l'assolement, ... y a-t-il un état des connaissances permettant de voir les différentes techniques qui sont possibles? A-t'on une vision claire de ce qui est efficient par rapport à cet enjeu eau ?

Ambition de la DPR avec plan soumis à enquête publique : Sur l'agricole, le scénario n'est pas très ambitieux. Les nouveaux objectifs de la DPR sont-ils compatibles avec les hypothèses de base ou pas ?

Le secteur agricole est épargné sur la question « climat » car il représente aussi une solution. La santé économique de ce secteur a peut-être rendu le politique frileux. Ce secteur ne représente « que » 15% de l'ensemble des émissions de GES. Un dialogue doit s'installer. Des organismes de recherche spécialement dédiés à l'agriculture peuvent aussi répondre à ces questions.

Complexité réelle car on va passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Et les résultats il faut pouvoir les mesurer.

Réflexion sur le fait de légiférer sur la logique de privatisation de la ressource. En France, certaines municipalités n'ont plus accès à leur propre ressources et doivent construire des pipelines pour bénéficier de l'eau courant ce qui pose question. Considérer l'eau comme un produit et avoir des clivages entre bénéficiaires et distributeurs. Si on pose les choses comme cela, on n'a pas le même discours.

Code wallon de l'eau : l'eau est un bien public, c'est déjà dans la législation. On n'est pas dans le contexte français et on ne va pas voir Suez ou la Lyonnaise des eaux venir exploiter la ressource « eau ».

SPGE : 4 milliards d'euros investis en 20 ans pour mettre en place des stations d'épuration pour protéger les captages. Pour investir cette somme, il a fallu emprunter. But : un bien commun pour réinvestir.

Articulation entre les législations et les ressources, on peut changer les lois rapidement. Même si des garanties sont déjà inscrites dans certains textes, rien n'empêche de les rappeler et consolider.

Les ressources en eau sont publiques – quid alors de Spa et Chaudfontaine ?

Il y a les opérateurs publics qui produisent et distribuent, même pour l'assainissement des eaux. Il y a les minéraliers/brasseurs (Jupille a sa propre prise d'eau) également soumis à une législation. Ils doivent payer d'importantes taxes : Spa, Chaudfontaine, Jupille et Valvert.

A partir du moment où il y a concurrence par rapport à l'eau publique, l'aspect prioritaire de la distribution publique doit être conservé. Ils puisent l'eau profondément (plus de 300 mètres de profondeur) ou via les gravillons de la Meuse pour Jupille donc les problèmes d'eau dans ces endroits là ne sont pas encore envisagés. Tant que la Meuse coule, il y aura encore de l'eau pour faire de la Jupiler.

Frilosité de la part des institutions wallonnes publiques qui gèrent l'eau à diminuer la quantité d'eau consommée par les citoyens car pourrait avoir un impact sur leur financement. Y aurait-il un moyen de revoir ce système de financement ?

La Déclaration de politique régionale dit qu'il faut maintenir le prix de l'eau au stade actuel. La seule chose qui l'augmentera sera l'inflation.

Mais c'est quand même étrange que ces institutions publiques ne souhaitent pas que l'on diminue la quantité d'eau consommée par les citoyens.

C'était vrai à l'époque lorsqu'on n'avait pas de problème de quantité. Maintenant on sait qu'il y a des réflexions à mener.

Débat que l'on mène depuis 15 ans mais il y a encore des forces obscures. Débat essentiel, il faut continuer à le marteler ! Il va falloir qu'on revioie le système du prix de l'eau pour intégrer le nécessaire besoin d'être économe ou bon père de famille.

Existe-t-il déjà au sein de l'AWAC une réflexion sur les mécanismes de financement des services climatiques que rendent les agriculteurs à la société ? Ex : l'Australie, partenariats développés entre agriculture et entrepreneurs, l'entreprise finance l'agriculteur qui stocke le carbone dans ses sols et donc cela pourrait accélérer le développement de l'objectif.

A l'instar des méthodes de mesure de l'eau, nous avons un cadre dans lequel nous évoluons au niveau européen, et singulièrement au niveau mondial, qui nous donne des éléments pour travailler à ces financements. A l'heure actuelle, très clairement, on a plutôt travaillé sur des gros secteurs comme l'industrie, les transports, les bâtiments ... c'est là qu'on est le plus avancé sur les sources de financements alternatifs. C'est plus compliqué actuellement sur l'agriculture car le secteur est menacé dans son intégrité économique. Mais on évolue et cette législature devrait être intéressante.

Il est important d'avoir confiance dans le monde agricole car eux aussi sont dans la recherche de solutions et ont envie de changer (léger mouvement d'humeur car tout le monde ne partage pas cet avis dans la salle).

Il faut faire le pari de l'intelligence humaine même si les intérêts sont parfois divergents entre le public et le privé.

Secteur agricole pose des problèmes mais peut devenir aussi une solution.

Réflexion au niveau de la PAC à ce niveau là (carbone, incitant menant à plus de biodiversité, ...). Les solutions viennent de la base !